

**PROJET DE LOI PORTANT REGLEMENTATION DU SYSTEME
DE RECEPISSES D'ENTREPOSAGE**

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent projet de loi portant règlementation du système de récépissés d'entreposage vise à favoriser l'accès au crédit et à faciliter les échanges, notamment dans le secteur agro-industriel.

L'agriculture et l'agro-industrie jouent un rôle moteur dans le développement économique de notre pays. Cependant, on constate une insuffisance dans le financement des activités de production et d'investissement des acteurs des différentes chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles, en particulier les transformateurs des matières premières. Cette insuffisance de financement s'explique par le fait que la chaîne de production agro-industrielle est en général considérée comme très risquée notamment à cause des aléas climatiques dont elle dépend.

La réglementation actuellement en vigueur, basée sur la loi n°94-620 du 18 novembre 1994 relative à la tierce-détention en matière de produits agricoles, apporte une réponse insuffisante à la question de la facilitation du financement des matières premières et à celle de leurs échanges.

La tierce-détention consiste en la délivrance d'un récépissé par un tiers au déposant de produits agricoles, producteur ou acheteur. Ce système est limitatif parce qu'il ne concerne que les produits agricoles et ne permet pas aux propriétaires des produits de négocier ou de céder le titre, délivré par le tiers-détenteur, exploitant d'un établissement à usage d'entrepôt, en utilisant le mécanisme juridique de l'endossement. En effet, selon la loi précitée, le titre délivré par le tiers-détenteur au déposant n'est ni négociable ni transmissible par endossement.

Il en résulte que les industriels ne peuvent pas acquérir les matières premières stockées par les producteurs auprès du tiers-détenteur, par la simple détention du récépissé délivré par celui-ci.

La tierce-détention des produits agricoles, ne permet que leur nantissement au profit des banques et établissements financiers.

Il était donc nécessaire de trouver des mécanismes innovants de financement qui sécurisent à la fois les interventions des institutions de financement, les revenus des producteurs et la disponibilité des matières premières pour les industriels.

Aussi, le système de récépissés d'entreposage a-t-il été identifié comme un moyen pour améliorer le financement des acteurs de la chaîne de production agro-industrielle, notamment les transformateurs, dans la mesure où il contribuera à assurer l'approvisionnement de leurs unités de transformation en matière première en quantité et en qualité.